

Communiqué  
21 novembre 2017

## 100<sup>e</sup> congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités : l'Inrap édite un guide à destination des élus locaux



À l'occasion du 100<sup>e</sup> congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités, organisé à Paris du 21 au 23 novembre 2017, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a souhaité réaffirmer son partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) en éditant un guide à destination des élus locaux.

Le 22 juin 2017, François Baroin, président de l'AMF, et Dominique Garcia, président de l'Inrap, en présence de Daniel Guérin, directeur général de l'Inrap, ont signé une convention de partenariat marquant leur volonté de concilier au mieux leurs objectifs communs : faciliter l'aménagement du territoire et valoriser le patrimoine et la recherche archéologique. L'AMF et l'Inrap partagent l'objectif de faciliter l'intégration des opérations archéologiques, prescrites par l'État, aux projets d'aménagement. Ils affirment leur volonté de contribuer ensemble à une meilleure connaissance de l'histoire et de l'évolution des territoires.

À travers ce guide, élaboré en commun, et distribué aux congressistes, l'Inrap et l'AMF souhaitent accompagner au mieux les 35 000 adhérents de l'AMF sur l'archéologie préventive, faciliter les échanges, optimiser les délais, renforcer le dialogue opérationnel et les actions de valorisation du patrimoine auprès des citoyens.

### L'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'État pour toujours mieux préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. Près de 35 000 maires et présidents d'EPCI en sont aujourd'hui adhérents.

### L'Inrap

Avec plus de 2 000 collaborateurs et chercheurs, l'Inrap, établissement public de l'État, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est la plus importante structure de recherche archéologique française et l'une des toutes premières en Europe. Il réalise la majorité des diagnostics archéologiques et une part essentielle des fouilles en partenariat avec les aménageurs, soit près de 2 000 chantiers par an, en métropole et outre-mer. Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique au public.

### Contact

Eddie Ait  
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat  
Inrap, direction générale  
01 42 08 81 02 – eddie.ait@inrap.fr